

ASSEMBLÉE NATIONALE

RATIFICATION ORDONNANCES DIALOGUE SOCIAL - (N° 237)

AMENDEMENT

N ° AS221

présenté par

M. Quatennens, Mme Taurine, M. Ruffin, Mme Rubin, Mme Ressiguiet, M. Ratenon,
M. Coquerel, Mme Autain, M. Prud'homme, Mme Panot, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Larive,
M. Corbière, M. Lachaud, Mme Fiat et M. Bernalicis

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.